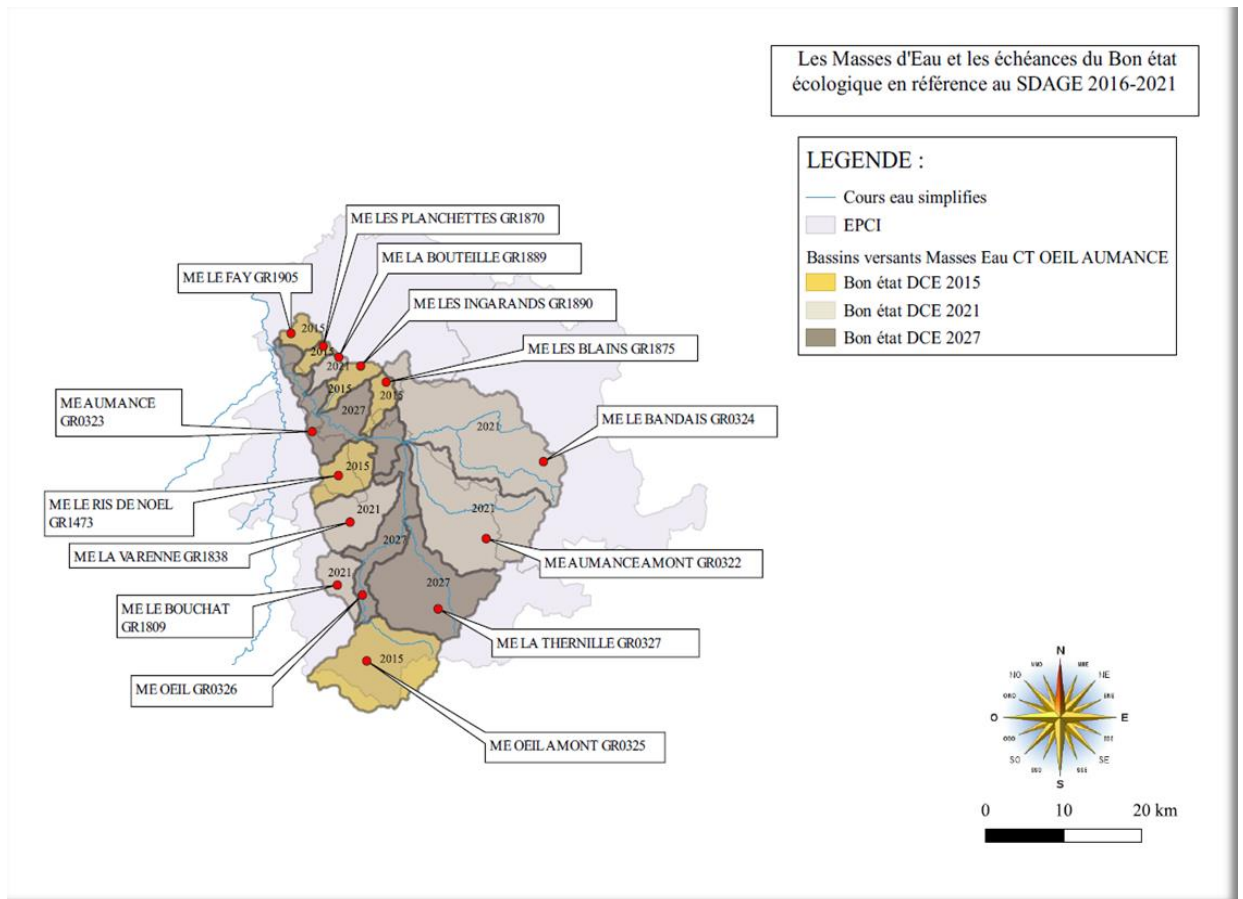




14 masses d'eau impliquées et leurs objectifs

D'après l'état des lieux réalisé et validé par le Comité de bassin Loire-Bretagne, l'objectif de « bon état » était fixé à 2015 pour l'Œil amont (1 masse d'eau FRGR0325), à 2021 pour l'Aumance amont de (FRGR0322), et à 2027 sur l'Aumance aval (FRGR0323) et l'Œil aval (FRGR0326).

Masses d'eau répertoriées sur la zone d'étude et probabilité de respect des objectifs de la DCE





Les enjeux retenus:

La programmation des travaux devrait se faire sur les thèmes suivants retenus comme enjeux:

MORPHOLOGIE, HYDROLOGIE,
CONTINUITÉ ECOLOGIQUE
et MICRO et MACROPOLLUANT, PESTICIDE
pour répondre aux objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)



L'évolution de l'état des lieux depuis 2011 et autres constats:

- Un accroissement important du nombre d'embâcles sur tout le réseau hydrographique concerné,
- La présence d'arbres morts ou déperissant, voire instables en augmentation liés à un manque d'entretien manifeste mais aussi à la persistance de la graphiose sur les Ormes communs notamment présents dans la ripisylve et ponctuellement du Phytophthora qui attaque plus particulièrement l'Aulne glutineux,
- Une expansion inquiétante des invasives (animales comme végétales) qui risque de compromettre la biodiversité locale mais aussi d'obliger à mettre des moyens supplémentaires lors de l'exécution de certains chantiers. De nouvelles espèces colonisatrices font aussi leur apparition,
- Une qualité des eaux encore très moyenne, dépendante des activités industrielles, domestiques mais aussi agricoles avec un accroissement des teneurs en pesticides et des pollutions plus ponctuelles. Les défaillances de certains assainissements collectifs ou réseaux affectent aussi certains bassins versants. On notera cependant une capacité auto épuratrice importante de l'Œil. En parallèle de nombreux projets (industriels, de collectivités) vont permettre à court termes d'améliorer sensiblement la qualité des eaux,
- Une pression sur l'hydrologie significative qui risque de s'accroître (prélèvements industriels mais aussi agricoles) alors que les données débitométriques mettent en avant un étiage de plus en plus marqué, qui s'installe de plus en plus tôt et perdure en arrière-saison,
- Un aspect continuité écologique toujours très marqué sur l'Aumance aval avec la succession de nombreux seuils de moulins qui perturbent d'autant le transit piscicole mais aussi sédimentaire,
- Une méconnaissance du petit chevelu hydrographique mais aussi une localisation partielle des plans d'eau ou de zones humides (et absence de données quant à leurs rôles).



Ce constat, validé par le COPIL du 4 Mars 2020, servira de support à l'élaboration d'une stratégie d'intervention du Contrat territorial déclinée dans un programme de travaux.